

40%
de la population
lozérienne couverte

14 520
allocataires

En Lozère, 30 700 habitants sont couverts par au moins une prestation légale versée par la CCSS, soit 40 % de la population totale. Sur le territoire, ce taux varie de 28 % à 49 % selon les communautés de communes.

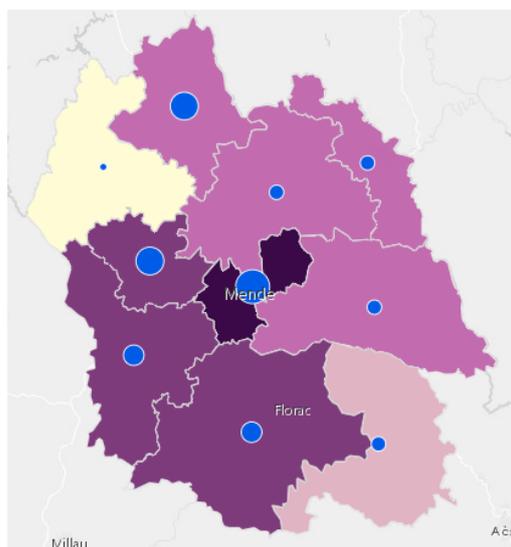
Le département se caractérise par une proportion importante de personnes isolées (55 % contre 46 % au niveau national).

756 étudiants bénéficient d'une aide, soit 5 % de l'ensemble des allocataires (6 % au niveau national).

Les aides versées par la CCSS visent à soutenir le niveau de vie des familles et à réduire les inégalités de revenus. 14 % des allocataires ont la totalité de leurs ressources financières composées de prestations légales (16 % au niveau national et 18% pour l'Occitanie).

3 500 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus avec un niveau de vie inférieur à 1 105 €. Dans ces foyers précaires, vivent 2 400 enfants.

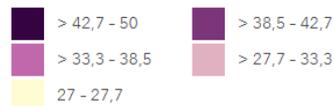
Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la CCSS



Nombre d'allocataires Caf par EPCI



Parts des habitants couverts par la Caf



Sources : Caf 31/12/2020 et Insee RP 01/01/2017
© IGN ® Geofla 2.0.2017

POUR ALLER PLUS LOIN...
<http://data.caf.fr/dataset/population-des-foyers-allocataires-par-commune>



Petite enfance



Enfance et parentalité



Logement et cadre de vie



Solidarité et insertion



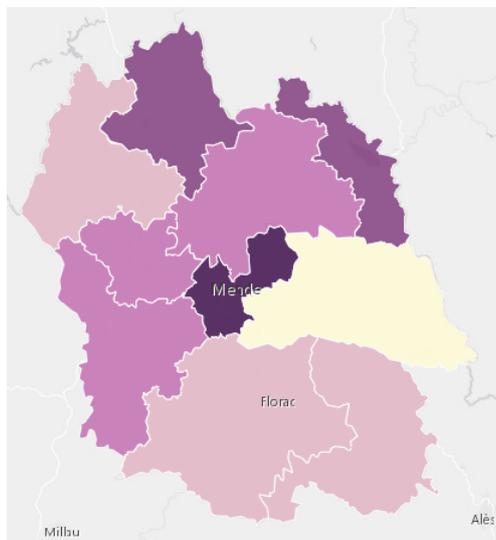
Zoom sur la crise sanitaire et l'évolution des bénéficiaires du RSA

Petite enfance

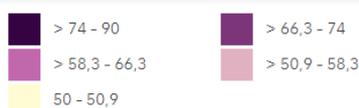
Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale



Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant



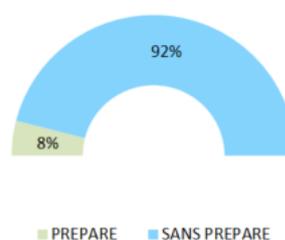
Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant



Sources : Education nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoess, Drees, Msa 2019
© IGN® Geofla 2.0.2017

En 2019, la CCSS soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants en finançant des équipements et en versant des prestations individuelles aux familles. **1200 places sont disponibles pour les familles.** Sur le département, les assistants maternels en proposent près de 550, soit **46 % de l'ensemble des places offertes** (56 % au niveau national). L'objectif est d'apporter une réponse à près de 1 750 enfants de moins de 3 ans qui ont besoin d'un mode d'accueil. La Lozère, avec **69 places offertes pour 100 enfants**, se classe parmi les plus grandes capacités d'accueil de l'ensemble des départements de France.

Enfants couverts par la prestation PreParE



Pour les familles souhaitant interrompre leur activité pour garder leur jeune enfant, une réponse leur est apportée à travers la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) : **120 enfants en Lozère ont des parents qui la perçoivent.**

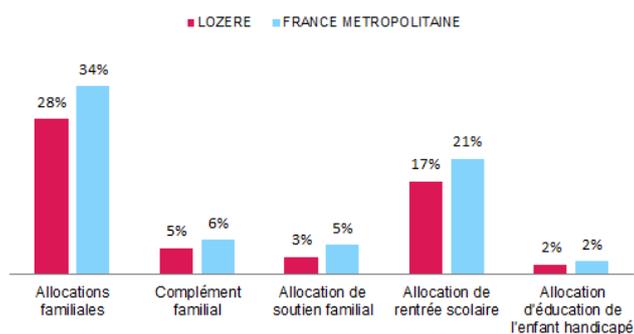
Source : Caf 2020

Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants



Répartition des prestations



Source : Caf 2020

La CCSS contribue aux charges de la famille par le versement de prestations destinées à l'entretien des enfants :

> **28 % des allocataires bénéficient des allocations familiales**, versées à partir du deuxième enfant, et 5 % obtiennent un complément familial,

> **17 % reçoivent une aide** visant à assumer le coût de la rentrée scolaire pour les enfants,

> **POUR ALLER PLUS LOIN...**

<http://data.caf.fr/dataset/taux-de-couverture-global>

> **3 % perçoivent l'allocation** destinée à élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents,
> **2 % sont soutenus dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant handicapé.**

Les établissements et actions financés en 2020



Source : Caf 2020

La CCSS témoigne également d'un engagement important de soutien à la parentalité. Cette démarche se concrétise par l'organisation d'actions permettant aux parents d'élaborer leurs repères éducatifs et de soutenir leurs initiatives.

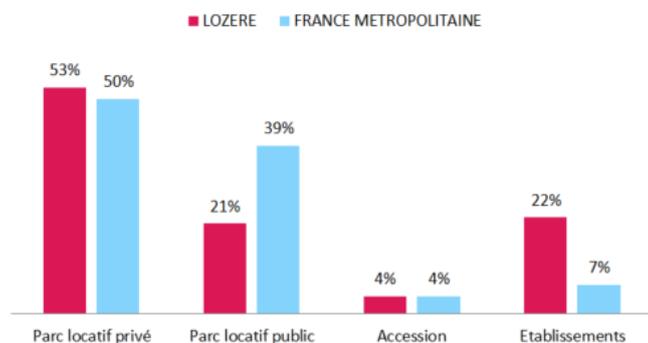
Reaap : Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents
Laep : Lieux d'accueil enfants-parents
Clas : contrats locaux d'accompagnement à la scolarité

Logement et cadre de vie

Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement



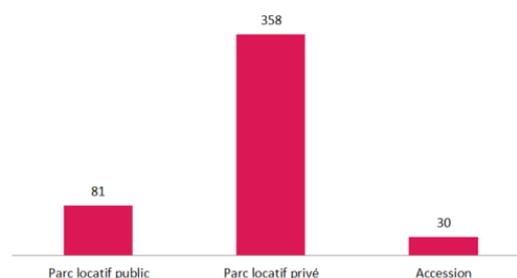
Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



Source : Caf 2020

Au mois de décembre 2020, **6 700 foyers lozériens reçoivent une aide au logement** de la part de la CCSS. Cela représente une population de **10 700 personnes, soit 14 % de la population** totale du département. La Lozère se caractérise par une plus forte proportion d'aides au logement dans le parc locatif privé et en établissements qu'au niveau national.

Allocataires consacrant au moins 40 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges



Source : Caf 2019

Après perception des aides au logement, près de **470 foyers consacrent plus de 40 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges**. Le type de parc se révèle un facteur essentiel. En Lozère, dont le parc locatif privé est majoritaire avec des loyers plus élevés, le nombre d'allocataires dépensant plus de 40 % de leurs revenus pour se loger est multiplié par 4 par rapport au parc social.

Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi



La lutte contre les exclusions est un domaine dans lequel la branche famille est partie prenante de façon constante, cette mission se traduit par :

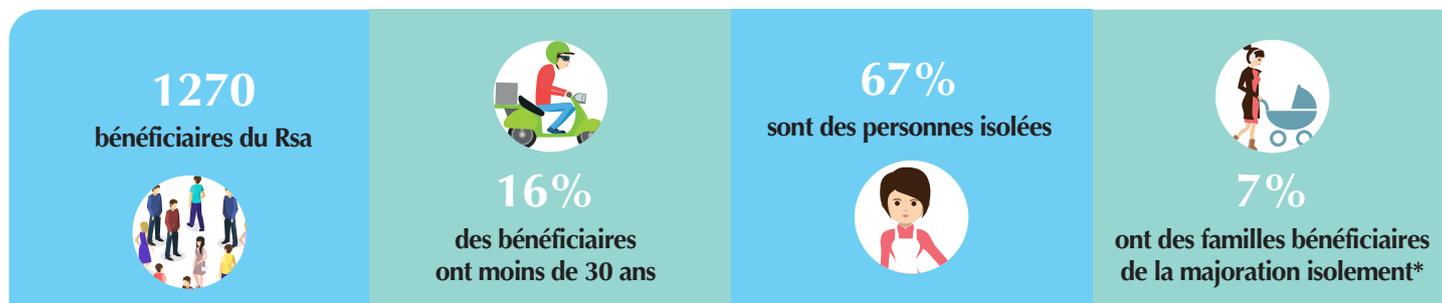
> Le versement du revenu de solidarité active (RSA) à **1 270 foyers sur le territoire lozérien**.

> **5 100 allocataires lozériens bénéficiaires de la prime d'activité**, qui soutient le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, tout en visant le maintien dans l'emploi.

Également incitative à la reprise d'une activité, la prime d'activité est cumulée au RSA pour 400 foyers en 2020.

> **2 700 personnes** souffrant d'un handicap et ayant des ressources faibles ou nulles sont **bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)**. 46 % d'entre elles perçoivent l'AAH à taux plein.

Profil des bénéficiaires du revenu de solidarité active



* Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.

> POUR ALLER PLUS LOIN...

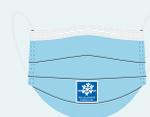
<http://data.caf.fr/dataset/taux-d-effort-net-median-logement-des-foyers-allocataire-percevant-une-aide-au-logement>



CRISE SANITAIRE

Évolution des bénéficiaires du Rsa à la CCSS de la Lozère

Dans le contexte actuel de crise sanitaire, les évolutions du nombre de bénéficiaires de minimas sociaux se révèlent être très contrastées, depuis mars 2020. La CCSS souhaite, à travers ce zoom, éclairer les effets de la crise sur l'évolution des effectifs des bénéficiaires du RSA, en s'appuyant sur des données objectives mensuelles, entre décembre 2019 et décembre 2020.



LA CRISE SANITAIRE A PESÉ SUR LA CROISSANCE DES EFFECTIFS DU RSA

Le nombre de bénéficiaires du RSA a augmenté de 14,3 % entre décembre 2019 et décembre 2020 (contre 2,4 % entre décembre 2018 et décembre 2019), soit 158 bénéficiaires supplémentaires. La hausse est significative dès le mois de mars 2020 (début du premier confinement). Un maximum a été atteint en août 2020, avec 1 269 bénéficiaires. Cette augmentation en 2020 est due à l'effet combiné d'une forte hausse des entrées¹ (+ 10,1 % en moyenne sur les mois de 2020 par rapport à la moyenne des mois de 2019) et d'une baisse relative des sorties² (- 5,6 %), expliquée en partie par les mesures institutionnelles de maintien de droit mises en place dans le cadre de la crise sanitaire.

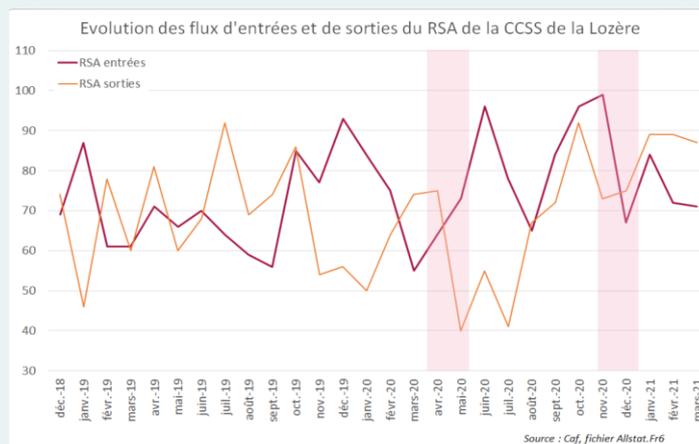
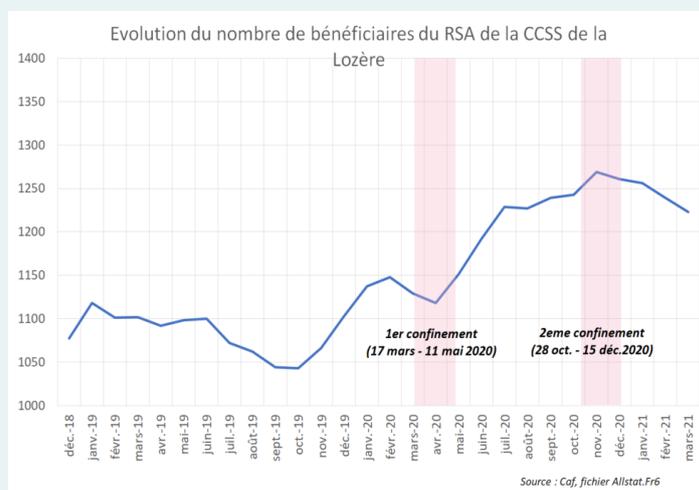


LES JEUNES ET LES PERSONNES ISOLÉES PARTICULIÈREMENT CONCERNÉS

Entre décembre 2019 et décembre 2020, l'augmentation concerne toutes les classes d'âge et toutes les situations familiales, mais elle s'avère plus forte pour les 30-39 ans (+ 20,3 %) et les personnes isolées (+ 15,6 %). L'augmentation du nombre des bénéficiaires du RSA est également importante pour les plus précaires (hausse de 19,4 % du nombre de foyers à bas revenus bénéficiaires du RSA).

1 Les entrées sur un mois m correspondent aux allocataires sans droit payable le mois précédent (suspensions comprises) et avec un droit payable sur le mois m.

2 Les sorties sur un mois m correspondent aux allocataires avec un droit payable le mois précédent et pas de droit payable sur le mois m (suspensions comprises).



Au premier trimestre 2021 :

Au premier trimestre 2021 : une tendance inversée se dessine, avec une diminution du nombre de bénéficiaires du RSA.